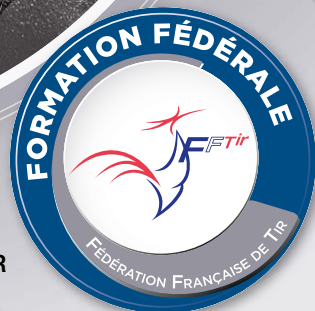


BFE 2^e degré

Brevet fédéral entraîneur 2^e degré



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR

Le BFE 2^e degré est responsable de l'activité bénévole de préparation à la performance des tireurs et de formation des cadres.

Cette activité s'exerce dans le cadre de structures d'entraînement permanentes mises en place par un club, un comité départemental ou une ligue, ainsi que sur les lieux de compétitions ou de cursus de formation de cadres.

➤ **Le titulaire du BFE 2^e degré a pour missions :**

- **de réaliser de manière autonome des entraînements** visant la performance dans les disciplines de Tir sportif olympiques, de haut niveau et Écoles de tir gérées par la FFTir. Il est également capable de concevoir et d'animer en autonomie des ateliers de formation de cadres au niveau départemental ou régional. Il garantit aux pratiquants des conditions optimales de sécurité lors de leur pratique, dans le souci de leur intégrité physique,
- **de répondre à la demande des compétiteurs d'un club, ainsi qu'à celle du Responsable formation de ligue (RFL) ou du Responsable entraînement de ligue (REL)**, en termes de performance dans les disciplines olympiques, de haut niveau et Écoles de tir, de préparation à des objectifs sportifs de niveau national, voire international, de préparation de documents, de cours ou d'exposés, d'offre de perfectionnement technique (formation et validation du niveau arc-en-ciel du dispositif « Cibles Couleurs ») et d'animation d'ateliers de formation de moniteurs et de formateurs de formateurs,
- **de coordonner**, au sein de son association, le collectif d'encadrement sportif : entraîneurs 1^{er} degré, initiateurs et animateurs, jeunes encadrants et titulaires du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC),
- **de communiquer sur son activité** et participer au projet de l'association dans laquelle il encadre, en respectant la réglementation de l'activité Tir sportif en vigueur.





► Programme de la formation

- La durée globale de la formation est de 420 h se décomposant en :
 - 220 h de formation initiale théorique et pratique en centre de formation, réparties en quatre modules durant deux saisons sportives et intégrant une partie en formation à distance (FOAD),
 - 110 h de formation en alternance en club, département ou ligue,
 - 30 h de participation à un stage en pôle d'entraînement,
 - 30 h de participation à un stage avec un collectif national d'entraînement dans l'épreuve d'option,
 - 30 h de participation à une formation régionale de formateurs.



Nota : *durant la formation, le stagiaire doit mener un projet de recherche à effectuer sur un sujet pouvant intéresser la FFTir dans les domaines de l'entraînement, de la formation ou du développement.*



Nota : *un module facultatif complémentaire de technicité dans une discipline autre que l'option choisie pour la formation et le tutorat (16 h de formation) est proposé à l'issue de la formation.*

- La formation prépare aux huit Blocs de compétences (BC) suivants dans les disciplines Carabine, Pistolet ou Plateau :

BC1 - Compétence technique et de stratégie de tir

BC2 - Compétence à concevoir et organiser l'entraînement

BC3 - Compétence à préparer et suivre des tireurs en compétition

BC4 - Compétence à préparer le matériel

BC5 - Compétence à préparer physiquement les tireurs

BC6 - Compétence à prendre en compte les responsabilités de l'entraîneur

BC7 - Compétence à prendre en compte les dispositifs réglementaires entourant la compétition

BC8 - Compétence à prendre en compte l'environnement institutionnel

► Conditions d'accès par la filière de formation de la FFTir

Prérequis :

- être licencié à la FFTir durant les deux saisons de formation,
- avoir 20 ans lors de la validation finale de la formation,
- remplir un dossier d'inscription en joignant les documents demandés,
- détenir depuis au minimum deux ans le Brevet fédéral entraîneur 1^{er} degré (BFE1) ou le Brevet d'État d'éducateur sportif (BEES) 1^{er} degré option « Tir sportif » ou le Diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (DEJEPS) mention « Tir sportif »,
- participer à une compétition de la Gestion sportive dans une discipline olympique ou de haut niveau, au moins une fois au cours des cinq dernières années.

► Sélection et positionnement des candidats

Des évaluations (connaissances théoriques et pratiques, pratique personnelle, démonstration et analyse de gestes techniques, entretien individuel de prépositionnement) des candidats se tiennent pendant les championnats de France Écoles de tir, 25/50 m ou Plateau. Le candidat doit venir avec un projet d'alternance réaliste et négocié avec la direction de celui-ci. La faisabilité pratique de ce projet est évaluée lors de l'entretien de positionnement. La commission de sélection des dossiers se tient à l'issue du championnat de France 25/50 m ou Plateau.

► Coût de la formation (frais pédagogiques)

Les frais d'inscription et de formation sont de 475 € (600 € en cas d'inscription pour le module facultatif complémentaire de technicité et tutorat).



Nota : *les frais d'hébergement et de restauration sont pris en charge par la FFTir pour les quatre modules de formation en centre, les stages en pôle d'entraînement et avec un collectif national d'entraînement et le module facultatif complémentaire de technicité et tutorat.*



Calendrier prévisionnel, information et inscription



Le calendrier prévisionnel, le dossier d'inscription et le règlement sont à télécharger sur le site de la FFTir.



Contacts :

- **Directeur du département formation fédérale de la FFTir :**
Stéphane Alliaume - salliaume@fftir.org - 06 15 94 17 07
- **Coordonnatrice et responsable pédagogique nationale de la FFTir :**
Laurence Decaens - ldecaens@fftir.org - 07 86 21 98 68
- **Référente handicap nationale de la FFTir :**
Floriane Hays - fhays@fftir.org - 06 99 87 05 43
- **Référente VAE nationale de la FFTir :**
France Souchon - fsouchon@fftir.org - 06 60 92 91 35

- www.youtube.com/FFTIR
- www.facebook.com/FFTir
- Suivez l'actualité sur @fftir
- Suivez l'actualité sur @tir_ff
- www.flickr.com/fftir

www.fftir.org

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE TIR
38, rue Brunel - 75017 PARIS
Téléphone : 01 58 05 45 45



Nos partenaires officiels



L'ENSEMBLE DE NOS STRUCTURES (CENTRE DE FORMATION DU CNTS AVEC SES SALLES DE COURS ET SES PAS DE TIR, HÔTEL ET RESTAURATION) SONT ACCESSIBLES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP.



Découvrez le Centre National de Tir Sportif sur le site cntir.com